



14ème législature

Question N° : 65346	De M. Michel Heinrich (Union pour un Mouvement Populaire - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > santé	Tête d'analyse > sida	Analyse > traitement allégé. protocole Iccarre. extension.
Question publiée au JO le : 30/09/2014 Réponse publiée au JO le : 21/10/2014 page : 8779		

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés de reconnaissance d'un traitement anti-HIV dont l'efficacité à moindre coût a fait pourtant toutes ses preuves. Il s'agit du traitement " Intermittents en cycles courts, les antirétroviraux restent efficaces " (Iccarre). Un docteur de l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches (initiateur en France des trithérapies sida) a montré au cours des dix dernières années que l'on pouvait contrôler le virus HIV avec des trithérapies réduites à quatre, trois, voire deux jours sur sept, au lieu des sept jours sur sept recommandés. En réduisant les contraintes et les effets secondaires des traitements, le protocole a la potentialité d'augmenter la qualité et l'espérance de vie des patients. Il peut aider les personnes touchées par le virus à se traiter plus volontiers et plus tôt, cessant alors d'être contaminantes dans leurs rapports intimes. Par ses dimensions traitement et prévention, le protocole pourrait jouer son rôle dans la sédation d'une épidémie, qui comme on le sait, court encore parmi nous. En diminuant sensiblement les coûts, il offre des perspectives d'accès facilité aux antirétroviraux dans des pays moins fortunés. Ici, à l'heure de la lutte contre les déficits, la centaine de patients sous Iccarre aura fait en dix ans économiser quelque 3 millions d'euros à la sécurité sociale ! L'hôpital de Garches se heurte cependant, aux contraintes administratives et ce dossier peine à trouver sa place dans les priorités de la recherche des meilleurs traitements anti VIH, ce qui est particulièrement regrettable dans le contexte d'efficacité et d'économie qui vient d'être rappelé. Il souhaite que ce traitement soit rapidement généralisé et lui demande quelle décision elle compte prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.